



## acte de mariage à fournir lors d'une succession : besoin de précis

Par **samira93**, le **16/05/2012** à **17:13**

bonjour,

mon père est décédé et nous avons entamé une demande de succession auprès du notaire celui ci nous demande de lui fournir le contrat de mariage récent de moins de 6 mois de mes parents établi au maroc

il est difficile pour nous de l'établir à distance

le notaire est il obligé de nous réclamer cette condition car ne figure pas sur la liste des docs à fournir

l'acte de mariage original à disposition est le 1er acte conservé

merci de nous apporter des précisions sur une autre alternative peut se proposer

cdt